



**COMMISSION REGIONALE FUTSAL**  
**SEANCE DU 07 décembre 2020**  
**Ligue de Football de Normandie - LISIEUX**

**PROCES VERBAL N°8**

---

**Nombre de membres :**

- En exercice : 11

- Présents : 5

- Excusés : 6

**Étaient présents :**

M. GRIEU (Président) (visioconférence)  
M. COLLETTE (visioconférence)  
M. LEGRAIN (visioconférence)  
M. LEREBOURS (CTR)  
M. HAMEL (visioconférence)  
M. LEPELLISSIER (visioconférence)

**Assiste :**

M. RIVIERE (Administratif Ligue)

**Étaient excusés :**

M. BENAZZOUZ  
M. BRIOIS  
M. LEROUX  
M. DE LA COTTE  
M. CROCHEMORE

\*\*\*\*\*

Les décisions ci-après de la Commission Régionale Futsal sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

\*\*\*\*\*

**ADOTPION DES PROCES VERBAUX :**

La Commission adopte à l'unanimité les procès-verbaux :  
N°7 du 03 novembre 2020



\*\*\*\*\*

### **CHAMPIONNAT :**

Afin de préparer une éventuelle reprise, la commission réfléchit à une formule de championnat avec des poules géographiques afin de répondre aux demandes des clubs dans cette année particulière.

### **CALENDRIER :**

La Commission n'est pas en mesure de définir une date de reprise compte tenu de la situation actuelle.

La Commission s'interroge sur la possibilité ou non pour les Districts d'organiser les compétitions Futsal jeune en vue des Finales Régionales Futsal.

### **COURRIER :**

Courrier de SPORTING CLUB HAVRAIS :

La Commission prend note du courrier du SPORTING CLUB HAVRAIS.

Compte tenu du contexte actuel, la commission ne peut pas se positionner sur une aide éventuelle.

\*\*\*\*\*

**Le Président**

Thierry GRIEU



**Le secrétaire**

LEPELLISSIER Jean-Marc

